L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 MAI 1889.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉE—Le 8 mai, une vache; le propriétaire peut la avoir en prouvant qu'elle lui appartient et en payant les frais à A. Schoen, 1027 Chemin de Gentilly, près la machine de désinfectement. 10mai—3f

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Une dame désire se rendre utile comme ménagère ou gardienne d'enfants en ville ou à la campagne; pas d'objection à voyager. Les meilleures recommandations seront données: 150 rue Royale. 7mai—

A VENDRE.

A VENDRE — Une grocerie. S'adresser coin Columbus et Clairborne. 7mai—7f

A VENDRE—Ma'son seule, 267 rue St. Philippe; six appartements. S'adresser 134 rue Magazine. 5mai—6f 2 sem mam dim jeu

DEMANDES.

ON demande—Une bonne femme pour faire la cuisine pour 3 hommes seuls. S'adresser immédiatement au coin des rues Columbus et Marais. 12 mai 1f

ON demande—25 danse pour faire de la lingerie de danseuse pour dames; bonne rémunération donnée. Les personnes convenables seules doivent s'adresser: Rouf & Lemann, 171 Sud Rampart. 5 mai—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles G. Nathan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,949.—Division "D".—Attendu que Gaudens McD. Nathan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Charles G. Nathan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—13 17 21

Succession de Francis Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,948.—Il est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice, administrateur public et admiratrice de la succession de feu Francis Mahony, décédé intestat, avec un inventaire fait de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—10, 15, 19.

Succession de Mme Josephine Mallett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,447—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice et administrateur public et admiratrice de la succession de feu Mme Josephine Mallett, décédée intestat, avec un inventaire fait de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—10, 15, 19.

Succession de Sarah L. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,946.—Division "D"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Dwyer, administrateur public et admiratrice de la succession de feu Sarah L. Jones, décédée intestat, avec un inventaire fait de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—10, 15, 19.

Succession de Peter Dwyer,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 26,774—Division B.—Attendu que Lucy Dwyer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Dwyer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—13 17 21

Succession de Pierre Mahony.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,835.—Division "D"—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Ann Kelly, veuve de A. J. Ross, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8, 14, 17.

Succession de Mary Ann Kelly, veuve de A. J. Ross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,835.—Division "D"—Attendu que Charles Weiss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Ann Kelly, veuve de A. J. Ross, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—5, 10, 14.

Succession de Veuve F. G. Gaspard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,887—Division A—Attendu que Charles Farbos a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue veuve F. G. Gaspard, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mai—7, 11, 16

Succession de Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,875—Division "D"—Attendu que Mme Emma Lemeur, veuve de C. E. Girardey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Camille E. Girardey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 14 17

Succession de Wm Emery Hampton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,957—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Kate Hannon, tutrice, administrateur public et admiratrice de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 14 17

Succession de Michael J. Condran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,808—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Michael J. Condran, tutrice, et administrateur officiel, comme administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
8mai—8 14 17

Succession de Rose Selina D. Webb.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,834—Division D—Attendu que le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. J. Hart Jr, administrateur de la succession de Rose Selina D. Webb, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—7 12

ETAT TRIMESTRIEL

DE LA

Banque d'Epargnes Germania,

No 51 Rue de Camp,

A la clôture des affaires, le 30 mars 1889.

ACTIF.

Prêts bonnes		$1166,907 50
Prêts hypothèques.....		90,929 50
Prêts sur nantissement par dépôts de titres (collatéraux).		14,215 00
Argent demandé garantie par dépôts de titres.....		589,138 55
Dépenses courantes et taxes		3,096 49
Argent comptant..$137,511 85		
Banques..... 2,947 23		140,458
		$2033,247 78
PASSIF.		
Capital.....	$100,000	
Profits et dividendes.....	$65,136 27	$1,136 27
Dividende payé 1er janvier		
Dividende payé 2 janvier	4,000 00	
Dépôts.....		10,254 07
Dépôts.....		$20,327 44
Dépôts non payés.....		140 00
		$2033,247 78

Il est certifié que l'état précédent est vrai et exact

G. AN. BLAYNEY, Caissier.

Sous le serment de M. A. BLAYNEY, Caissier.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mai—

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 MAI 1889
EDITION MENSUELLE.
Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Un mois.....25
GROS LOT: $30,000
100,000 Billets à 20 Dollars chacun: Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$30,000, soit $30,000
1 Lot de... 10,000,..... 10,000
1 Lot de... 5,000,..... 5,000
1 Lot de... 2,500,..... 2,500
2 Lots de... 1,000,..... 2,000
5 Lots de... 500,..... 2,500
25 Lots de... 100,..... 2,500
100 Lots de... 50,..... 5,000
200 Lots de... 20,..... 4,000
500 Lots de... 10,..... 5,000
9,124 Lots se montant à.....$61,054,500
Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudra avoir, s'adresser en connaissance. Votre certitude devra être distincte et la Signature Kohlk. On n'accepte un mandat que par la Poste ou envoyant une envelope portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Rémise par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats contraire par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lna.
Nous payons les frais sur l'argent envoyé à nous par l'Express sur des montants de $5 ou au-dessus.
Adresse vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
Nous publions que'on dollar est le Prix de la petite Billet d'un dollar dans 4 chances. Nous Billet offrons en notre nom à ceux qui ne sont contentés en cent valeur.
LA LOTERIE POUR QUE LE PEUPLE A DEMANDÉ PAR QUATRE RAPPORTS LÉGISLATIFS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les Billets de cent dollars ne sont pas approuvés et homologués par les Commissaires de la Loterie.
Nous publions que'on dollar est le Prix de la petite Billet d'un dollar dans 4 chances. Nous offrons en notre nom à ceux qui ne sont contentés en cent valeur.
LA LOTERIE POUR QUE LE PEUPLE A DEMANDÉ PAR QUATRE RAPPORTS LÉGISLATIFS DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les Billets de cent dollars ne sont pas approuvés et homologués par les Commissaires de la Loterie.
L'ABEILLE
$300,000
L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.
Un Bulletin maritime,
Une liste des navires en partance des ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
L'ABEILLE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
SAMEDI MATIN
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Un mois.....25
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
BUREAUX ET ATELIERS
No 72 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.
BUREAUX ET ATELIERS
No 72 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

AMUSEMENTS.

GRAND VOLKSFEST
—Au Bénéfice de—
L'Asile des Orphelins Allemands Protestants,
AUX FAIR GROUNDS,
Dimanche et Lundi, 12 et 13 Mai.
Le Festival sera inauguré par un Grand Concert qui commencera dimanche, à midi. L'ouverture aura lieu à 6 heures. Le PROGRAMME comprendra des morceaux d'opéra par un double orchestre, des chœurs etc. Il y aura à partir de 4 heures, sous la direction du Professeur S. I. Hoffmann, une série de JEUX POPULAIRES et de représentations, consistant en courses en brouette, courses en pantoufles, parties de bananes et de nerfs, convention, Oklahoma Boom (nouveau), lutins mangeurs, poule au pot, lagan à pêche pour filles et mâts de Cocagne.
En même temps, GRAND BEAU ARTIFICE JAPONAIS DE JOUE, importé pour la circonstance par M. G. W. WEINGART.
Dans l'après-midi et le soir, à 8 heures, GRAND PARTAGE et EXERCICES GYMNASTIQUES par le New Orleans Turn Verein.
A 4 heures, GRANDE COURSE DE MULETS.
Le soir, à 8 heures, dans le fond du quartier-général, grand spectacle pyrotechnique, dont les détails ont été offerts au Volkafest par M. L. J. Witte.
Un vaste restaurant bien approvisionné, situé dans le fond du quartier-général, couvert, sera sous la direction de la Ladies Aid Association; on y débitera mille choses délicates aux prix les plus réduits de la ville.
Les danses sur la plateforme et dans l'édifice même ne cesseront qu'à 11 heures du soir.
Le terrain est brillamment illuminé, et l'ordre le plus strict sera maintenu.
Les différentes bars sont sous la direction de citoyens bien connus, membres de l'Association, ainsi qu'une buvette dont la charge spéciale est confiée à un membre du Frohsinn.
Lundi, 13 mai 1889.
Le programme du premier jour, à l'exception des cérémonies d'ouverture, sera répété. A 3 heures, grandes courses au trot et au trait, sous la direction de MM. J. S. Walker, John Hawkins et Hy Bonnabel.
Pour les détails des courses, voir l'annonce dans une autre colonne.
A 8 heures du soir, magnifique feu d'artifice.
Préparé expressément pour le Volkafest par l'enfermière de MM. Jaeger Depass et Gugenhain. Ce sera la brillante clôture du spectacle pyrotechnique qui aura jamais été vu dans cette ville.
Les amis des orphelins et le public en général sont cordialement invités à assister à la double fête.
BILLETS.....50 Cts.
Entrée gratuite pour les enfants au-dessous de dix ans.
H. R. GOGREVE, Président.
VICE-PRÉSIDENTS.
Jacob Hassinger, C. H. Rack, P. W. Dielman, A. Baldwin, Jamel Ellis, E. F. Del Bondio, C. H. Schoeck, G. Kauberhier, F. M. Ziegler, R. B. Kruttschnitt, Leopold Cahn, Wm. B. Schmidt, M. H. Farrar, Peter Blaise, L. F. Recle, J. J. Wecherling, J. Newman, C. Hoeck, S. Hirtsheim, Dr. F. Loeber, G. Knoll, Frank Fehr, Paul Capdeville, F. T. Richard, H. T. Howard, John Fitzpatrick.
HY. REIS, Plan Commandant,
H. BUDDIG, Trésorier,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
9 mai—9 au 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un jugement et d'un procès.

Lang Bernheimer & Co. vs Sylvian

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,799—En vertu d'un writ de fari facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain jugement en faveur de Sylvian Ducos, dans l'affaire de Sylvian Ducos versus Jacob Wall, N° 16,149 du rôle de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson, et tous les droits de Sylvian Ducos dans un procès intitulé "Sylvian Ducos versus Miller Wall et ale No 815 du Docket de la 26ème Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, installation de magasin, vitrines, etc.

Joseph Vahlsuan vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,120—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 avril 1889 (subséquement amendé) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 111 rue Baronne, un vaste assortiment de bijoux de valeur, se composant de montres, chaînes, bagues, boucles d'oreilles, épingletes, boutons de manche, boutons de devante de chemise, emblèmes maçonniques, brûle-parfum, vases, plateaux, etc.; aussi, vitrine, montres, installation, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 9 10 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fernin & Schoen vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,266—En vertu d'un writ de fari facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle sud-est des rues Carondelet et Lafayette, l'ilet borné par les rues Carondelet, Barone, Fallette et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. E. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se tout-chant et mesurent ensemble comme suit, à savoir: Le lot donné, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot trente neuvre vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes (3) de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds (23) un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cette ligne étant coupée d'une pouce (2) de profondeur et de face à la rue St-Andrew et ceut vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot trente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 avril—6 13 20 27—4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme Ellen H. Morris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. No 26,776—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St-Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur Le Carme, voyer, le 6 février 1889, (enlissé au bureau du shérif civil,) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St-Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lot de terre, avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Pauline, Jackson, Dryades et Dante, et mesurant, suivant le plan déjà cité, 25 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Pauline 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue David et 219 pieds 8 pouces et 2 lignes de face aux rues Toulouse et St-Louis, divisé en 29 lots, numérotés de 1 à 29 inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 6 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

S. K. Levy & Son vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,377—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mai—10 15 19

Fred V. Clerc vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,844—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11 16 19

Succession de Jacob Bernard et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,392—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Schorr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 15 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un jugement et d'un procès.

Lang Bernheimer & Co. vs Sylvian

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,799—En vertu d'un writ de fari facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle sud-est des rues Carondelet et Lafayette, l'ilet borné par les rues Carondelet, Barone, Fallette et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. E. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se tout-chant et mesurent ensemble comme suit, à savoir: Le lot donné, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot trente neuvre vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes (3) de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds (23) un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cette ligne étant coupée d'une pouce (2) de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot trente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 avril—6 13 20 27—4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weil vs Mme Ellen H. Morris.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. No 26,776—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, 111 rue Baronne, un vaste assortiment de bijoux de valeur, se composant de montres, chaînes, bagues, boucles d'oreilles, épingletes, boutons de manche, boutons de devante de chemise, emblèmes maçonniques, brûle-parfum, vases, plateaux, etc.; aussi, vitrine, montres, installation, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 9 10 11 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fernin & Schoen vs. la succession de Mme Elizabeth Davis, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,266—En vertu d'un writ de fari facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus par le numéro municipal 475 rue Carondelet et situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans et formant l'angle sud-est des rues Carondelet et Lafayette, l'ilet borné par les rues Carondelet, Barone, Fallette et St-André, et désignés comme lots 12, 13 et 14 sur un plan déposé pour référence en l'étude de G. E. Stringer, notaire, comme plan vingt-neuf. Les dits lots se tout-chant et mesurent ensemble comme suit, à savoir: Le lot donné, trente pieds (30) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles. Le lot trente neuvre vingt-sept pieds (27) de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent vingt pieds (120) entre lignes parallèles, et le lot quatorze qui forme l'encoignure des dites rues Carondelet et St Andrew mesure vingt-neuf pieds (29) quatre pouces (4) et trois lignes (3) de face à la rue Carondelet, à peu près vingt-trois pieds (23) un pouce (1) et trois lignes (3) de largeur dans le fond, cette ligne étant coupée d'une pouce (2) de profondeur et de face à la rue St-Andrew et cent vingt-pieds (120) de profondeur sur la ligne opposée qui le divise du lot trente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 avril—6 13 20 27—3 6 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

S. K. Levy & Son vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,377—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mai—10 15 19

Fred V. Clerc vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,844—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, shérif civil et syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
11mai—11 16 19

Succession de Mme Hubert Mambloch.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,147—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Barr, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30avril—30—mai 9

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Wehner vs. ses créanciers—No 26 969—Section "A"—Le comte de propriété faite par le pétitionnaire Joseph Wehner est par le présent acceptée par l'Etat en bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'un mandat de ses dits créanciers soit convoqué et tenu pardevant Benjamin Ory, notaire, SAMEDI, le 18 mai 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'accepter la remise des propriétés du dit insolvable, prendre en considération sa demande pour une échéance de dettes, d'élire un syndic, et délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 2 mai 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
4 mai—4 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Il est certifié par les présentes que, le 23e jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir: Mme Alice J. Ford vs. J. A. Mallon.—No 26,578.

Succession de Jos. H. et J. Zach. Spearing, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la Cour de bonne preuve à l'appui de la demande de la plaignante, et le tel et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement rendu par défaut entré le 10 avril 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela la plaignante Mme Alice J. Ford, doit avoir et recevoir des défendeurs J. A. Mallon, la somme entière de deux mille piastres avec lien et privilège sur toute sa part et portion de l'immeuble par indivis, et que la somme